

7 rue Henri IV 64150 PARDIES. tel 05.59.60.16.71. courriel: mairie.pardies @wanadoo.fr. site Pardies.fr

janvier 2019



## Résidence "Les Arres d'Anie"

Le projet immobilier porté par HABITELEM sur notre commune sera réceptionné au cours de l'été 2019.

En sa qualité de bailleur social, HABITELEM a la compétence exclusive des commissions d'attribution.

Nous suggérons aux personnes intéressées par la location de ces logements, de prendre contact avec Mme Marie Jeanne TOUJAS, adjoint au maire chargée de l'action sociale, afin de vérifier l'acceptabilité des dossiers présentés.

N° tél. mairie 05 59 60 16 71

N° tél. Mme Toujas 06 46 75 06 58



## Grand débat national

Vous souhaitez transmettre vos doléances et/ou proposer des solutions au gouvernement dans le cadre du grand débat national. Un cahier de doléances est à votre disposition à la mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

L'ensemble des contributions recueillies sera transmis au gouvernement. Dans sa lettre adressée à tous les Français, le Président de la république rappelle les thèmes identifiés par le gouvernement qui pourront faire l'objet de la mise en place de débats:

- la transition écologique
- la fiscalité
- l'organisation de l'état et des collectivités publiques
- le débat démocratique et la citoyenneté

Afin de faciliter l'organisation de débats publics, la commune de Pardies peut mettre à votre disposition une salle municipale dans la limite des créneaux disponibles. Les modalités d'utilisation de ces salles vous seront précisées au secrétariat de la mairie.



## Défibrillateurs cardiaques extérieurs

l'Article R.6311-15 du code de la santé publique: "toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe "

Depuis le début de l'année, les emplacements des défibrillateurs cardiaques implantés sur la commune ont changé. Vous avez peut-être remarqué ces boites vertes à différents endroits de la commune.

## N'hésitez pas à vous en servir. "Ils peuvent sauver des vies".

